



JOURNAL DE LA HAYE.

DE L'ABONNEMENT.
 Le Haye. Provinces.
 par an, 26 fl. 30 fl.
 par trimestre, 14 » 16 »
 par mois, 7 » 8 »

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction française de post.

DE L'ABONNEMENT.
 Le Haye. Provinces.
 par an, 26 fl. 30 fl.
 par trimestre, 14 » 16 »
 par mois, 7 » 8 »

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction française de post.

LA HAYE 11 Avril.

Par arrêté du 6 de ce mois, le roi a nommé chevalier de l'ordre de Guillaume, 4^e classe, le lieutenant de marine J. W. en récompense de la belle conduite qu'il a tenue à l'occasion de la dernière expédition contre les pirates dans les Indes-Orientales.

Un arrêté de la même date, S. M. a accordé au major d'infanterie de l'armée coloniale H. L. Biddaers, et à sa demande, une pension honorable; le major sera admis à faire valoir ses droits à la pension.

À l'heure après-midi, le ministre de Russie baron de S. A. I. Mer. le grand-duc de Russie. L'auguste voyageur est arrivé à Rotterdam à six heures du soir, après avoir fait le trajet de Bieberich en 27 heures par le pyroscaphe de la société de Cologne der König. Il a été complimenter à débarcadere par le général-major commandant militaire de la Hollande-Méridionale. Elle a été un moment à l'hôtel des Pays-Bas, où le bourgmestre de la ville, a été admis et a adressé une harangue au prince S. A. I. Ensuite, avec le ministre de Russie, dans un équipage de S. A. I. se trouvent le général Youmievitch, le colonel prince Bariatinsky, les majors Patkul et Golowine et le conseiller d'état actuel Jonochin. On apprend à regret que S. A. I. repartira le soir pour Rotterdam.

Les arts viennent encore d'essuyer chez nous deux pertes sensibles. Le 11 de ce mois est mort à l'âge de 58 ans, notre peintre M. Blumers à Amsterdam. Quelques jours auparavant, à Arnhem, le peintre Couwenberg, membre de l'académie des beaux-arts, à l'âge de 38 ans.

Le 4 mai prochain il sera adjugé à Utrecht le placement de la ligne de chemin de fer d'Utrecht à Driebergen. On apprend que la partie sera encore achevée dans le courant de cette année.

710 balles de café *sumatra* exposées hier en vente à Rotterdam, et qui avaient été retirées à 17 1/2 cents, ont été vendues de la main à la main à 17 cents; le même jour 430 barils de sucre *sumatra* ont été vendus de 19 1/2 à 23 1/2 fl. et 119 autres balles de 21 à 23 fl.

Les souscriptions à l'emprunt volontaire de la petite ville de Haren ont élevé à 300,000 florins.

On lit dans le *Journal de la Haye*: L'emprunt volontaire qui vient d'être réuni dans les Pays-Bas d'une manière si noble et si patriotique, est un acheminement à une foule d'autres grandes mesures financières conçues et projetées par l'habile ministre qui a la direction des finances néerlandaises, et par son prédécesseur. La première de ces mesures est la conversion en 4 1/2 p. c. des emprunts à 5 p. c. créés depuis 1830, et cette conversion pourra, au bout de quelques années, être suivie par une autre de 4 p. c., peut-être même est-ce ce dernier parti que les événements et la hausse des fonds permettront au gouvernement de présenter aux Etats-Généraux. Lors de l'abdication du roi Guillaume I^{er}, la société de commerce était en avance envers le trésor de plus de 40 millions de florins. Cette charge était fort lourde, d'autant plus qu'elle enlevait au gouvernement la libre disposition des produits coloniaux. La dette, réduite successivement à 22 millions de florins, sera entièrement remboursée. Les fonds du trésor en circulation le seront également, et la dette flottante sera ainsi complètement éteinte. La hausse de la dette active assure enfin la réalisation d'un bénéfice considérable sur la négociation de l'inscription de deux millions de florins de rente mise par la Belgique à la disposition des Pays-Bas. De sorte que tandis qu'on était en présence d'un déficit de 21 millions de florins et d'une insuffisance prévue de près de 33 millions sur

les budgets de 1845 à 1850, on compte, grâce aux immenses ressources procurées par l'emprunt, arriver à la fin de 1850 non plus avec des déficits, mais avec un bon de plusieurs millions de florins.

La *Gazette de Cologne* dit que le traité de commerce, conclu entre les états qui composent l'union douanière allemande et les Etats-Unis d'Amérique, entrera probablement le 1^{er} juillet prochain en vigueur. C'est un coup terrible, dit cette feuille, pour le commerce des villes anseatiques de Brème et de Hambourg; mais par contre, les ports néerlandais et belges ne pourront qu'y gagner, car le *Zollverein* doit nécessairement se servir de ces ports pour entretenir les nouvelles relations entre les Etats-Unis et l'Allemagne, et à ce qu'on assure on aura de nombreuses négociations à ce sujet avec les gouvernements des Pays-Bas et de Belgique.

L'Allemagne consomme annuellement à peu près 200,000 quintaux de tabac, dont les villes anseatiques fournissent une bonne partie. Au reste, voici les statistiques commerciales soumises au congrès américain et desquelles il résulte que les importations et exportations des Etats-Unis dans les villes anseatiques depuis l'année 1834 jusqu'à 1841, se sont élevées comme suit:

	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.
	Marcos banco.	Marcos banco.
1834—1835	11,046,000	10,146,000
1835—1836	14,360,000	12,596,000
1836—1837	16,221,000	10,795,000
1837—1838	8,200,000	9,400,000
1838—1839	13,942,000	8,053,000
1839—1840	7,249,000	12,071,000
1840—1841	6,737,400	12,542,000

Navigation néerlandaise.

On écrit de Londres, en date du 30 mars: Outre les 165 navires néerlandais arrivés dans notre port pendant l'année 1843, les navires néerlandais suivants sont entrés durant l'année dernière dans les ports britanniques: 112 à Hull, venant sous divers noms de cargaisons de beurres, de fromage, de sucre, de café, de poivre, de parfumerie, de liquors, de fruits, de légumes, de miel, de bestiaux, etc. Les navires ont appareillé de Hull pour la Hollande avec des chargemens de charbons, de fer, de fils de coton, de poteries, etc.

62 navires néerlandais, tous sur lest, sont arrivés à Cardiff, 62 de ces bâtimens sont retournés dans des ports étrangers, 2 ont appareillé pour la mer Baltique avec deux chargemens de fer, 13 navires néerlandais sont entrés dans le port de Newport dont 2 ont appareillé pour la mer Baltique avec du fer et les autres sont retournés en Néerlande.

29 navires néerlandais sont arrivés dans des ports britanniques par suite d'avaries ou contrevent. 29 bâtimens néerlandais sont arrivés à Sunderland, dont 28 sur lest et 1 avec une cargaison d'écorce, 10 navires néerlandais sont entrés dans le port de Stockton et 10 autres dans celui de Lynn, 6 à Yarmouth, 10 à Jersey avec des chargemens de genièvre, de fromage, de café de sucre, etc., 11 à Leith, avec des cargaisons de fromage, écorces, etc. A Tundee il est arrivé 10 navires néerlandais avec différentes cargaisons, à Londonderry 4 et à Dublin 5 bâtimens hollandais avec des chargemens divers; 98 navires néerlandais sont arrivés dans le port de New-Castle, dont 60 des ports néerlandais avec diverses cargaisons et les autres sur l'est, venant de différents ports. De ce nombre, 91 ont appareillé d'ici avec des chargemens de charbons, de poterie et autres marchandises, en destination pour des ports hollandais, et les 7 autres navires sont partis pour la Baltique. Il est encore arrivé dans différents ports anglais 14 autres navires néerlandais. Le total du nombre de navires néerlandais qui sont entrés dans les ports britanniques durant l'année 1843, s'élève à 582.

Nouvelles des Etats-Unis.

Les dernières nouvelles de New-York vont jusqu'au 18 mars. La question de la réunion du Texas aux Etats-Unis semble avoir pris un nouvel aspect: on dit positivement qu'un traité d'accord a été signé et qu'il va être soumis au sénat américain. Il paraît que du vivant de M. Upshur, les négociations pour cet objet avaient été poussées rapidement; interrompues par sa mort, elles ont été reprises par M. Nelson, secrétaire d'état par intérim, qui aurait même, disent plusieurs journaux américains, apposé sa signature au traité qui a été signé également par M. Henderson, ministre spécial du Texas.

Le projet de réunion rencontrera une vive opposition dans le congrès et au Sénat; une partie de la presse de New-York et de Washington la regarde d'un œil méfiant et catégorique. M. Webster, dont la parole a beaucoup d'autorité aux Etats-Unis, a publié dans les journaux américains une lettre dans laquelle il déclare la réunion un acte imprudent et inconstitutionnel. M. Tyler est accusé de n'avoir agencé cette affaire que pour se rendre populaire et assurer sa réélection à la présidence. Quoiqu'il en soit, le bruit de la conclusion du traité a vivement impressionné la bourse de New-York. Le commerce semble craindre que si le traité est ratifié par le Sénat, la guerre n'éclate aussitôt entre le Mexique et les Etats-Unis.

La question de l'Orégon a occupé de nouveau plusieurs séances du congrès sans qu'il se soit encore prononcé pour l'occupation ou pour l'abandon des points dont la possession est contestée.

Le budget de la marine pour l'année est réduit de plus de 3,400,000 dollars, ce qui indique des dispositions assez pacifiques de la part du gouvernement américain.

Le comité des voies et moyens de la chambre des représentants des Etats-Unis a présenté un bill destiné à modifier le tarif des Etats-Unis. En voici les principales dispositions:

Sur les tissus de laine, les droits seraient réduits de 40 à 20 p. c., et même à 20 p. c. pour quelques articles particuliers. Les tapis ne paieraient plus que 30 p. c. Les gants, boutons, boutons, etc., de laine, 20 p. c. au lieu de 30; les boutons, perfectionnés de toute sorte, excepté les boutons ornés de broderie, les chapeaux, boîtes, souliers, etc., 20 p. c. au lieu de 30. Les tissus de coton, 25 p. c. au lieu de 30; les tissus de laine, 150 p. c., auquel ils sont assujettis par le tarif actuel.

Les tissus de soie, excepté les étamines, ne paieraient plus qu'un droit de 20 p. c., au lieu de 30; le fil de 13 fr. par livre, au lieu de 15 au lieu de 20 p. c.

Les droits sur le chanvre non manufacturé, les fers, les articles de verre; les diverses substances employées dans la pharmacie, les papiers de toute espèce, le sucre brut, les denrées coloniales, l'huile d'olive, les savons, les spiritueux distillés du grain, sont considérablement diminués par ce bill. Les vins et les eaux-de-vie de vin sont aussi très-favorisés; surtout les vins ordinaires.

Ce tarif, s'il était adopté, serait mis en vigueur à partir du 1^{er} septembre 1844. Par une clause spéciale, tous les droits ad valorem qu'il imposerait, dépassant 25 p. c., seraient réduits à ce chiffre à dater du 1^{er} septembre 1845.

Ce bill introduirait deux modifications importantes dans la législation qui régit présentement les douanes des Etats-Unis. En premier lieu, il réduit à un très-petit nombre de subdivisions introduites par le tarif de 1842 dans les diverses catégories de marchandises, et le ramène à un seul et même droit les articles qui se ressemblent par la nature de leur composition ou par leur destination.

Mais une modification plus importante, c'est la substitution de l'ancien système de droits ad valorem aux droits spécifiques actuellement en vigueur.

Quoiqu'il en soit, ce bill ne peut manquer d'être accueilli avec plaisir par le commerce européen, auquel il rend en quel-

Extrait du Journal de La Haye. — 12 avril 1844.

LA RECHERCHE DE L'INCONNUE. (1)

XXII. Une grande résolution.

Le jeune de mit qui lit avec la fièvre en rentrant de l'Opéra dans son logis de la rue de la Harpe, dont il était revenu prendre possession depuis peu, après avoir quitté l'avenue de Madrid. A peine rétabli de la blessure qui avait failli causer sa mort, il était hors d'état de supporter les émotions de tout genre auxquelles il avait été en proie durant une bonne partie de la soirée. Le lendemain matin, il lui fut impossible de se lever, et il envoya chercher son camarade de collège le jeune docteur. Celui-ci l'engagea à garder le lit et à prendre quelques jours d'un repos absolu, s'il ne voulait retomber dangereusement malade. Ce fut un grand crève-cœur pour notre héros, qui devait, ce jour même aller passer la journée à la compagnie avec M. Rieublanc et sa fille, et qui comptait bien en profiter pour tâcher d'avoir un entretien particulier avec Laure, entretenu dans lequel il lui aurait confessé avec franchise tout le passé, et demandé un pardon qu'on ne lui eût sans doute point refusé.

Comme il regretta alors de n'avoir pas eu le courage de faire depuis longtemps ce qu'il avait voulu! Mais d'abord il avait appréhendé de causer ainsi un vif chagrin à sa jeune fiancée, un chagrin qui peut-être eût été pour elle, dans l'avenir, une source incessante de soupçons et de méfiance; et puis il avait cru que le brusque et fatal dénouement d'une intrigue qui ne pouvait avoir aucune suite l'aurait chassé mieux que toute autre considération d'un devoir si pénible à remplir. Ces calculs, comme on le voit, n'étaient pas sans fondement; mais il en fut, hélas! de si peu de chose pour renverser toutes les prévisions les mieux établies de l'humaine sagesse.

Que faire maintenant? Ecrire à Laure? Mais il y a de ces détails que les amans ne confient guère au papier, qu'autant qu'il leur est impossible de faire autrement; ou, en recourant à la voie épistolaire, ils se privent ainsi de même arguments bien précieux pour conjurer un orage, pour réfuter une objection, pour persuader même. Tout amant devient en pareil cas un avocat de

premier ordre. Il a le geste, l'accent, le regard, les larmes mêmes, comme jamais Cicéron, Patru, Gerbier ne les eurent. Tout bien considéré, il valait donc mieux attendre une nouvelle occasion d'échanger avec Laure quelques paroles qu'elle seule entendrait, et cette occasion pouvait larder à se présenter.

Provisoirement Abd-el-Kader fut envoyé par l'ambassade rue des Cinq-Diamans afin de prévenir M. Rieublanc de l'état de maladie de son maître et de présenter, aussi intelligiblement qu'il le pourrait, ses excuses et ses regrets. Tout désappointé qu'il était de sa rechute, et de l'ordonnance du docteur, Arthur nourrissait, il faut le dire, au fond de son cœur un vague espoir que cette fâcheuse nouvelle exciterait la compassion et les alarmes de sa jeune fiancée, et la déterminerait à accourir elle-même lui demander une justification qu'il avait hâte de lui donner. Plusieurs fois, pendant qu'il habitait l'avenue de Madrid, Laure n'était-elle pas venue le voir en compagnie d'une simple camariste? Et son père n'arrivait ensuite que pour la chercher.

Sous l'impression d'un pareil pressentiment, il sentait son cœur battre bien fort toutes les fois qu'il entendait agiter la sonnette de son appartement. Le docteur avait défendu de recevoir personne, parce qu'il craignait pour Arthur un épanchement de sang; mais bien entendu, cette défense ne s'appliquait point à Laure ni à son père. Il vint enfin ce moment où un bruit de pas retentit à la porte de la chambre du malade, puis cette porte s'ouvrit. Arthur tressaillit, car une voix connue avait frappé son oreille. M. Rieublanc entra, mais il était seul.

Sa visite fut fort courte, et, chose assez étrange! lui si vif et si franc d'ordinaire, il s'exprima avec froideur et presque avec solennité. Il était évidemment embarrasé, il annonça que sa fille avait appris avec peine l'indisposition d'Arthur, qu'elle espérait bien que cette indisposition n'aurait point de suites fâcheuses et qu'elle aurait beaucoup de plaisir à le revoir lorsqu'il serait rétabli; mais il ne donna nullement à entendre qu'elle dût venir visiter le malade, ainsi que par le passé. Arthur resta quelque temps en proie à une douloureuse surprise, puis il pensa que M. Rieublanc avait peut-être, en ce moment, en tête quelque innovation relative au service de la garde nationale, et cette idée le rassura un peu.

Le lendemain, il était toujours à peu près dans le même état; M. Rieublanc ne vint pas et envoya un tambour de sa compagnie s'informer des nouvelles de M. d'Escorailles. Il était sans doute de garde et ne pouvait quit-

ter le poste. Le lendemain, le tambour se présenta encore. Le jour suivant, il en fut de même. Oh! pour le coup, il se passait quelque chose d'extraordinaire. Durand, le fidèle Durand lui-même l'annonçait. Il avait envoyé son petit clerc, mais il n'avait point paru. Arthur pria son camarade de collègue, le jeune docteur, de lui rendre le service d'aller rue des Cinq-Diamans, afin de chercher à découvrir ce qu'il en était.

Celui-ci s'acquitta de la mission et revint vers le soir en racontant le résultat à son client. Il avait été reçu avec la meilleure grâce. M. Rieublanc et sa fille avaient même voulu à toute force le garder à dîner. On avait demandé de part et d'autre, avec beaucoup d'intérêt, des nouvelles de mademoiselle Rieublanc s'était excusé de n'être pas venu en savoir lui-même, ajoutant qu'il était par l'élaboration d'un grand projet de réforme dans le service intérieur des légions de la garde nationale, qu'il voulait soumettre à M. le maréchal Gérard.

Plus calme après avoir appris ces détails, Arthur eut une excellente nuit, et deux jours après, le docteur l'ayant jugé en état de sortir, son premier soin fut d'envoyer chercher un cabriolet et de se faire conduire rue des Cinq-Diamans, où il s'était fait annoncer dès la veille. M. Subtil daigna venir à sa rencontre, avec les attributs de sa profession à la main, et écoutant agréablement à travers les barreaux de la grille, car notre héros avait découvert un moyen infaillible d'adoucir ce cerbere.

— Ah! vous voilà donc rétabli, monsieur Arthur d'Escorailles, s'écria-t-il, comme je suis douloureusement heureux de vous voir!

Arthur tira une pièce de cinq francs de sa poche et la glissa dans la main de son interlocuteur, en ajoutant:

— Et moi aussi, monsieur Subtil, M. Rieublanc n'est pas encore sorti, n'est-ce pas?

— Si fait, monsieur Arthur d'Escorailles, oh! il y a déjà longtemps. Le camarade Rieublanc est de garde aujourd'hui.

Un éclair de joie illumina le visage d'Arthur, qui reprit aussitôt:

— C'est bien. Je trouverai du moins Mlle Laure?

— Faites excuse, monsieur Arthur d'Escorailles, mademoiselle est sortie aussi.

— Sortie, seule, sans son père? cela est étrange. Je vais l'attendre.

— Si c'est un effet de votre bonté, M. Arthur d'Escorailles de vous asseoir dans ma loge, je vais vous introduire, mais je crains que vous n'attendiez longtemps.

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

que sorte un libre accès sur le marché américain. Des lettres parvenues à ce sujet, que, grâce à une espèce de compromis, le bill sera adopté à peu près intégralement par la chambre des représentants.

la chambre des représentants, dans laquelle les démocrates ont une nombreuse majorité. Les whigs, au contraire, l'emportent sur les démocrates dans le sénat, et par conséquent les maîtres d'empêcher l'adoption de ce bill, qui, en opposition formelle avec leurs principes. Mais M. C., dans la vue de sa candidature à la présidence, paraît avoir considéré comme un devoir de se joindre à la majorité whig, pour se rendre favorable aux intérêts de son parti.

On croit que la Virginie, la Caroline du Nord et la Géorgie voteront pour lui, en échange de l'appui qu'il donnera à ce bill, et feront par conséquent passer la loi en sa faveur. On assure d'un autre côté, que les démocrates ont, malgré leurs divisions, pleines de confiance dans l'issue de la lutte. Leur convention préparatoire a, comme on sait, choisi à l'unanimité M. Van Buren pour candidat. D'un autre côté, on prétend que M. Calhoun n'a nullement abandonné la partie, et qu'il n'a accepté les fonctions de secrétaire d'état que pour appuyer de l'autorité du gouvernement ses prétentions à la présidence.

— Une lettre de Fernambouc annonce qu'un changement de ministère s'en fera au Brésil, et que le nouveau cabinet n'est pas plus favorable que celui auquel il succède, à un traité de commerce avec l'Angleterre sur les bases proposées par celle-ci.

Affaires de Turquie

On écrit de Paris, 9 avril. Le baron de Bourqueney écrit de Constantinople, le 24 mars, à M. le ministre des affaires étrangères que le Reis-Effendi, Rifaat-Pacha, vient de déposer, dans les mains des deux premiers interprètes des ministres de France et d'Angleterre, la note officielle suivante, en date du 21 mars : Sa Hautesse le sultan, est dans l'irrévocable résolution de maintenir les relations amicales et de resserrer les liens de parfaite sympathie qui l'unissent aux grandes puissances. La Sublime-Porte s'engage à empêcher, par des moyens effectifs, qu'il n'ait aucun chrétien abjurant l'islamisme ne soit mis à mort.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 3 avril. Encore une nouvelle tentative d'assassinat sur la personne du général Narvaez, qui aurait été dit-on, déjouée par la police. Hier soir, cinq individus ont été arrêtés et conduits en prison par une brigade de sergens de ville à laquelle appartient l'honneur de cette découverte. On est sans détails sur cette machination nouvelle, j'attends donc, pour vous les donner, que les bruits qui courent aient pris un caractère d'authenticité, car si je dois donner la préférence à l'un d'eux, il y a dans ce nouveau tentatif, un prétexte pour le général Narvaez de conserver auprès de sa personne la garde qui l'entoure continuellement. Il y a de plus un prétexte à de nouvelles arrestations, contre ceux qui blâment ouvertement sa manie des grandeurs. Le vainqueur d'Ardenas, jaloux des faveurs accordées aux membres du cabinet actuel, réclame le titre de comte d'Ardenas, qui lui sera bientôt conféré par décret royal. L'événement du jour hâtera ce dénouement.

Affaires de la Grèce.

Athènes, 19 mars. Les vœux des Hellènes sont comblés! une constitution rédigée par les représentants du peuple, et avec le concours du roi, vient d'être adoptée par la nation et par le souverain. Nous laisserons pour un prochain numéro, les réflexions que cet événement inspire, à ceux qui voient dans le régime représentatif, le seul moyen que les circonstances permettent aux Grecs, pour assurer le développement de leur prospérité. Aujourd'hui nous nous bornerons à prévenir toute fausse interprétation des vœux du roi et de l'assemblée, relativement aux démarches réciproques qui viennent de déterminer l'achèvement et l'adoption de la charte constitutionnelle des Grecs.

S. M., comme elle l'a déclaré dans son message (voir le Journal de La Haye d'avant-hier), a exposé très-sincèrement à l'assemblée, les changements qu'elle a cru utiles de faire au projet de constitution. Les représentants du peuple, en ont admis une partie, et ils ont exprimé le vœu de voir la charte adoptée par S. M.; ce qui a eu lieu immédiatement.

Bien que quelques-unes des observations du roi, puissent être considérées comme peu en harmonie avec l'esprit qui a dirigé l'assemblée nationale, ces observations surprendront peut-être moins, en Europe, que le respect fait par l'assemblée, des propositions de S. M., relatives au sénat, et au décret qui constitue un privilège, pendant quelques années, pour l'admission aux em-

ploiés publics. C'est pour cela que nous croyons devoir indiquer succinctement, les motifs qui ont déterminé les plénipotentiaires du peuple, dans cette circonstance.

blée, ni les représentants des puissances, n'avaient conseillé plusieurs changements importants, proposés par les observations de S. M., on en a conféré, à ces quelques autres indices, que les hommes dont les funestes conseils ont empêché le roi pendant tant d'années, de reconnaître la situation du pays, avaient de nouveau admis à sa tête, et sous du souverain, en résulté un état de suspicion, qui a déterminé la réforme de plusieurs articles de la charte, dans un sens plus préservateur de tout retour aux doctrines dont le pays a tant souffert.

De plus, le pouvoir exercé par les Primats, a laissé un souvenir si affligeant, que l'on repousse instinctivement tout ce qui pourrait tendre à accroître celui des hommes auxquels la fortune ou de longs services, ont acquis de l'influence. Tels sont les deux principaux motifs, qui nous paraissent avoir induit l'assemblée nationale, à rejeter les deux changements mentionnés plus haut, aussi bien que l'admission d'une catégorie de sénateurs, pour les hommes qui feront de grands sacrifices, en faveur du perfectionnement de l'industrie et du commerce. Ces motifs, quand bien même ils n'auraient été pris en plus sérieuse considération, qu'ils ne le méritent, n'en sont pas moins respectables. Ils obligent à reconnaître, que l'assemblée n'a cédé qu'à des préoccupations nationales. Le constater, était peut-être utile, pour prévenir les interprétations de cette partie de la presse européenne, qui commente toujours avec malveillance les œuvres du peuple grec. (Observateur Grec.)

Péage du Sund.

La Gazette de Cologne a publié il y a quelques jours un violent article relativement au péage du Sund. Voici comment la gazette officielle danoise répond à ces attaques :

Déjà depuis plusieurs années les journaux étrangers, et particulièrement les feuilles allemandes contiennent des attaques contre le gouvernement danois au sujet du péage du Sund; nous avons cru ne pas devoir discuter cette question dans notre journal, tant qu'elle faisait l'objet de négociations diplomatiques. Voilà pourquoi nous n'avons pas non plus répondu à ce qui a été répété si souvent dans les feuilles prussiennes sur le péage du Sund, car nous savions, qu'après la dernière régularisation définitive de la question du Sund en 1841, la Prusse avait fait de nouvelles ouvertures au gouvernement; aussi ne parlerons nous pas du conte fabuleux débité par la Gazette de Cologne, qu'une flotte de guerre américaine allait être dirigée vers le Sund; mais comme il a été reproduit par la plupart des feuilles provinciales danoises, nous ne pouvons plus passer la chose sous silence.

Quand on lit le récit fait par la Gazette de Cologne, on doit naturellement supposer que le gouvernement des Etats-Unis de l'Amérique du Nord a, depuis la fixation du nouveau tarif du péage du Sund, entamé des négociations diplomatiques, dans le but d'être exempté de ce péage. Mais, autant que nous croyons, c'est précisément le contraire qui a eu lieu. En effet, après que le nouveau tarif de péage du Sund et du Belt eut été communiqué au gouvernement des Etats-Unis, M. Webster, alors secrétaire d'état, s'exprima ainsi dans sa réponse officielle du 27 juin 1842: « On est d'accord pour penser que la solution de cette question sera bien propre à maintenir et à consolider les rapports de bonne intelligence entre le Danemark et les Etats de l'Amérique du Nord, résultat qui est aussi vivement désiré par le président que par S. M. le roi de Danemark. Le représentant des Etats-Unis à Copenhague a été formellement instruit de la satisfaction qu'a éprouvée le président au sujet de la fixation définitive de ces points de commerce, et a reçu l'ordre de saisir le plus tôt possible l'occasion d'en faire part au gouvernement danois. On promet en même temps qu'on enverrait au consul des Etats-Unis à Elsenor des instructions pour lui enjoindre de concourir, au besoin, avec la chambre du péage du Sund pour faire observer les dispositions du tarif, et prévenir toute fraude.

Depuis, le gouvernement des Etats-Unis n'a adressé aucune réclamation au gouvernement danois au sujet de l'affaire du Sund, et rien ne fait supposer la moindre intention hostile contre ce dernier gouvernement, attendu que ni notre chargé d'affaires en Amérique, ni celui des Etats-Unis à Copenhague n'y ont donné lieu, et que de la part des Etats-Unis il n'a été fait aucune objection sérieuse contre l'acquiescement du péage.

L'article de la Gazette de Cologne mérite d'autant moins de créance, que les journaux anglais, qui publient des extraits des feuilles américaines, ne font aucune mention jusqu'au 3 de ce mois d'un pareil convoi. Les journaux anglais ne contiennent

pas non plus de correspondance particulière qui parle d'un aussi grave et qui, on doit le supposer avec raison, aurait été publié en Angleterre tout aussi tôt qu'il l'a été par la Gazette de Cologne.

fabriquée par cette gazette.

Le Semeur journal protestant publié à Paris, contient les flexions suivantes que l'auteur prétend les négociations de l'ambassadeur de France en Turquie, pour l'abolition de la peine de mort pour cause d'apostasie.

Les représentants de la France et de l'Angleterre à Constantinople sont en négociation avec le divan pour l'abolition de la loi qui prononce la peine de mort pour cause d'apostasie. Cette loi est fondée sur le Coran; il ne doit pas répugner en effet, à la religion qui s'est établie par le glaive, de recourir au glaive pour se maintenir. D'ailleurs, il faut bien le reconnaître, c'est ici une question d'existence politique, aussi bien de culte; l'empire turc ne peut subsister plus longtemps de l'islamisme; tout ce qui compromet celui-ci, affaiblit celui-ci en Turquie, les apostats sont des factieux.

Naguère, il en était ainsi en France de ceux qui abandonnaient la religion catholique: nos rois, suivant les termes de leurs édits, se croyaient la mission d'extirper les hérésies, d'exterminer les hérétiques; et la raison de ces rigueurs est précisément celle qu'on allègue aujourd'hui à Constantinople: les luthériens étaient considérés comme rebelles aux lois, royaume et perturbateurs du repos public. L'opinion publique ne trouvait rien à reprendre aux sentences qui les atteignaient et la France, loin de penser que de telles condamnations fussent l'exclure du rang des puissances civilisées, savait que, selon les idées de l'époque, on n'était de la chrétienté qu'à ce prix. C'est curieux, sous ce rapport, de voir les correspondances diplomatiques entre les ambassadeurs de François Ier et les princes protestants d'Allemagne. Ces derniers cherchaient alors à obtenir l'abrogation d'édits tout semblables à ceux que la France et l'Angleterre veulent maintenant obliger la Turquie à abolir. François Ier revendiquait le droit de faire étrangler et brûler ses sujets infectés d'hérésie, comme le divan prétend qu'on devrait l'empêcher de faire mourir les apostats.

Sans doute les temps sont bien changés, et nous comprenons qu'un de nos journaux se croie autorisé à demander qu'on ne tue pas les Mahométans qui se font chrétiens, en se fondant sur ce que nous ne tuons pas un chrétien qui se ferait mahométan. Convenons cependant que si la peine de mort est devenue impossible chez les peuples de l'occident pour le simple fait d'un changement de religion, l'adoucissement général des mœurs est pour sa bonne part et que le principe, même au nom d'un agissement des turcs, se retrouve encore à la base de toutes les législations de l'Europe, plus ou moins nettement formulé selon l'état social et les latitudes.

Ainsi, la peine du bannissement perpétuel avec toute sa suite, la confiscation de ses biens, et la privation de tout droit de succession qui pourraient lui advenir en Suède et en Norvège, viennent d'être prononcées à Stockholm contre le peintre Nilsson, pour avoir embrassé la foi catholique: qu'est-ce à dire, je vous prie, que l'application du principe turc qu'on peut abjurer la religion de l'état? Sans doute la pénalité est différente; mais dans l'un et l'autre cas, c'est celle qui compense les mœurs. A bien prendre, l'essentiel ici n'est pas de savoir quelle est la peine, mais quel est le crime qu'on pense être le droit de punir. Ainsi encore, en Espagne, en Italie, dans les cantons catholiques de la Suisse, on n'est citoyen qu'à la condition de professer la religion officielle du pays. Si donc on est contre le principe que la religion officielle est obligatoire que France et l'Angleterre protestent en Turquie, il leur faut protester de même contre cette obligation dans les divers pays que nous venons de nommer; si c'est seulement contre la proportion entre la faute et le châtiment qu'elles réclament, c'est tout autre chose, et il vaut la peine qu'on s'en explique.

Ce qui nous paraît mériter surtout d'être remarqué, de la première supposition, ce serait l'inconséquence du gouvernement français, voulant à toute force qu'on punisse dans les pays mahométans se révolter contre la religion du Coran, et faisant poursuivre au même moment en France la révolte contre la religion de l'Évangile, à propos de la publication d'un libelle intitulé: Caducité des religions prétendues révélées. L'ambassadeur turc a été reçu l'autre jour aux Tuileries; ne s'y serait-il pas peut-être présenté pour faire des représentations sur la condamnation de l'auteur de ce misérable écrit à six mois de prison et à 2000 francs d'amende? La peine de mort est chose à peu près aussi ordinaire dans les mœurs de la Turquie que six mois de prison dans les nôtres: nous sommes donc obligés de faire abstraction de la peine, pour n'envisager que le délit, qui est le même dans les deux cas, savoir la négation de la religion de

— Il n'y a donc personne, chez M. Riublanc ?
— Oh ! personne absolument. Les deux filles sont aussi sorties. Je crois que tout le monde est en campagne.
— Et vous ne savez pas quand on doit revenir ?
— Je l'ignore, monsieur Arthur d'Escorailles, je l'ignore totalement. Vous comprenez que le devoir d'un concubine...
— Et l'on ne vous a remis pour moi aucune lettre ? on ne vous a chargé d'aucune commission, monsieur Subtil ?
— Non, monsieur Arthur d'Escorailles.
Arthur est, besoin de s'appuyer contre la muraille. Il était anéanti. Laure savait qu'il devait la revoir, après une séparation de huit jours, après que sa santé avait éprouvé de nouveau une altération profonde, elle était sortie sans l'attendre, sans même daigner se faire excuser, auprès de lui ! Que devait-il penser d'une pareille conduite à son égard ? A quelle conjecture s'arrêter ? Comme il demeurait immobile et muet, M. Subtil, qui avait réfléchi pendant ce temps-là, se frotta le front avec sa main.
— Fardon, excuse, monsieur Arthur d'Escorailles, s'écria-t-il, je me souviens maintenant que l'une des deux filles est sortie aujourd'hui de grand matin avec une lettre, et qu'elle m'a dit comme ça qu'elle allait la porter chez le notaire de la rue des Lombards, et que cette lettre était pour vous.
Arthur n'en eût pas davantage, et sans même prendre congé de M. Subtil, ce qui eût été beaucoup de son côté, de la part d'un jeune homme si poli, il s'élança dans le cabinet qui l'avait amené, et se fit conduire à l'étude de M. Durandin. Celui-ci était absent. Le nouveau maître clerc auquel Arthur dut s'adresser, répondit qu'en effet, une lettre avait été apportée dans la matinée de chez M. Riublanc, avec prière de la faire envoyer le plus tôt possible à M. Arthur d'Escorailles, par le petit clerc, mais qu'un quart-d'heure après on était venu réclamer la lettre, qui avait été rendue.
Arthur, dont tous ces incidents ne faisaient que accroître l'anxiété, attendit quelque temps Durandin dans son cabinet; puis, pensant qu'il trouverait peut-être dans son propre domicile la clé de toutes ces énigmes, il prit le parti de retourner chez de la Ferme-de-Mathurins, après avoir laissé sur le bureau de son père un billet où il le pria de le venir voir aussitôt qu'il rentrerait, ayant à valser avec lui d'affaires fort importantes.
Il resta chez lui vers le milieu de la journée, mais sans y trouver au-

cun message propre à jeter quelque jour sur le ténébreux dédale au milieu duquel il s'agitait. Durandin ne se fit pas attendre longtemps. Malheureusement il ne put être d'aucun secours à notre héros pour le guider dans ce dédale. Il avait été complètement absorbé depuis huit jours par les devoirs de son nouvel office et n'avait pu faire qu'une visite assez courte aux habitants de la rue des Cinq-Diamants. Il avait bien remarqué que Mlle Laure n'avait plus sa gaîté et son enjouement habituels, mais il avait attribué cet état de choses à la nouvelle qu'elle avait reçue de l'indisposition d'Arthur. Pourtant cette induction se conciliait assez mal avec le fait de son absence, au moment où elle était informée qu'il allait venir passer avec elle une partie de la journée. Les deux amis s'épuisaient, à cet égard, en commentaires et en suppositions plus ou moins raisonnables. Arthur poussait de gros soupirs et aurait volontiers, dans cette occurrence délicate, demandé des conseils au nègre Abd-el-Kader ou à M. Subtil. Durandin cherchait des idées au plafond et n'en trouvait guère.
Pendant que tous les deux s'efforcent de lire dans ce qui n'y a peut-être de plus indéchiffrable au monde, le cœur d'une jeune fille, voyons ce qui s'était passé à l'horizon brumeux de la rue des Cinq-Diamants.
Mlle Laure Riublanc était, on a pu le voir dans le cours de ce récit, une de ces natures timides, pleines de candeur et dont le dévouement est en quelque sorte l'essence. Dans certaines circonstances données, ces natures-là sont susceptibles de grandes résolutions, mais alors elles apportent dans le sacrifice de leurs plus chers intérêts, dans la résignation la plus absolue, toute l'énergie, toute l'exaltation même que les autres dépendent dans un but d'ambition, de possession ou d'avenir. Leur activité ne s'exerce qu'au profit d'autrui, jamais pour elles-mêmes. Ces natures-là ne sont pas rares parmi les femmes. Elles déploient pour l'accomplissement d'un devoir la même ardeur que les hommes pour la revendication d'un droit. C'est peut-être là la distinction morale la plus tranchée qui existe entre les deux sexes.
La nuit qui suivit la représentation de la *Syllphide* à l'Opéra, fut pour Laure une nuit de désespoir. Elle pleura amèrement sur tous ses rêves de bonheur déçus, et le passé, comme l'avenir, s'éclairait à ses yeux d'une horrible lueur. Désormais tous les doutes, tous les soupçons même qu'à diverses époques elle avait conçus sur l'existence d'une rivale, se trouvaient réalisés, et cette rivale était Marguerite, la compagne, l'amie de son enfance ! Marguerite ! c'était elle qu'il aimait; c'était elle dont le nom, un soir, prononcé par hasard, lui avait

causé tant de trouble; c'était en souvenir d'elle qu'il avait porté à sa boutonnière cette fleur symbolique qu'elle lui avait donnée sans doute; c'était elle qu'il s'était battu et qu'il avait failli mourir. Ils s'aimaient tous les deux et la barrière qui les séparait, venait de tomber, Marguerite était venue. Mais Arthur était engagé moralement envers Laure. Eh bien ! Laure ne pouvait-elle pas le relever de cet engagement ? Ne pouvait-elle faire plus encore ? La première fois que cette idée se présenta à la pensée de la jeune fille, la réponse presque avec horreur; mais peu à peu elle se familiarisa avec elle. Il y a toujours dans certaines âmes une voix qui finit par s'élever au-dessus de celle des passions, quelque puissante que soit cette dernière; c'est la voix des sentiments nobles et généreux. Une résolution vraiment sublime avait germé dans le cœur de Laure, et c'était pour ne pas être tentée d'y renoncer, qu'elle s'était imposé la loi si dure pour elle de paraître indifférente aux yeux d'Arthur, de ne point le revoir, tant qu'elle n'aurait pas assuré son bonheur. Plus elle avait voulu que son père s'absent également de visiter le malade, que rien ne vint contrarier l'exécution de son projet; et le bon sens s'était conformé aux intentions de sa fille, tout en se demandant quel pouvait être le but. Il ne s'agissait plus maintenant que de pourvoir à l'accomplissement de ce projet.
Le matin du jour auquel se rapporte cette partie de notre récit, à peine Riublanc était parti pour se mettre à la tête de sa compagnie que sa fille avait passé une bonne moitié de la nuit à écrire une lettre, dix fois détrempée dix fois recommencée, appela l'une des deux servantes de la maison, et lui mit ce message, destiné, comme on l'a vu, à Arthur. Quel pouvait en être le contenu ? C'est ce que nul ne sut jamais, puisqu'un quart-d'heure après, l'envoyé-rechercher et la livre aux flammes; puis cet horrible acte accompli, se fit habiller de noir, et ayant prié celle des deux servantes qui lui servait habituellement de fille de chambre de l'accompagner dans une course fort importante qu'elle avait à faire, elle envoya chercher un sac et se fit conduire au faubourg Saint-Honoré. Là elle mit pied à terre devant un des plus beaux hôtels de ce faubourg privilégié, qui menace incessamment de devenir le noble faubourg Saint-Germain, et ayant franchi lestement un portique élégant architecture rappelait à la fois, dans mille poteries de faïence, les résidences de de Follembray et de Chezeaux, elle demanda à la marquise de Sainte-Fare. (La fin à demain.)

des habitans du pays à Paris comme à Constantinople, par les apostats. C'est toutes les branches de la religion chrétienne, qui ont également sur la révélation, qu'on semble avoir protégé; mais cette circonstance ne doit pas nous empêcher de signaler les périls de cette protection. Si aujourd'hui on défend d'accuser en masse de caducité les religions qui se trouvent révélées, pourquoi demain ne défendrait-on pas à celles d'adresser cette accusation à l'autre? C'est le droit qui se trouve dans sa généralité qui se trouve atteint. Et si l'on défendait qu'on n'interdit pas la controverse, mais qu'on ne défend que ce n'est pas lui faire une loi trop sévère que d'exiger que le ridicule et le mépris en soient bannis, qu'on ne défendrait qu'on ouvre ainsi une large voie à l'arbitraire et à l'interprétation de toute sorte? M. l'avocat-général de la Cour de cassation a déjà « un outrage flagrant » dans le titre que nous venons de citer; il lui paraît intolérable qu'on représente la religion de la majorité des Français comme un tissu de superstitions!

Enfin, c'est le principe de nos anciennes lois sur le blasphème, contre Dieu, notre Créateur, sa glorieuse mère, et les saints et saintes de Paradis, qu'on voudrait faire révoquer. L'aide des lois de 1819 et de 1822. Ces dernières lois ne sont que des lois de la vieille monarchie, et de la loi turque, qui, après elles, le blasphème était puni par la prison; la seconde fois par le pilori; ensuite, à l'égard de celui qui retombait dans la même faute on lui coupait la tête; puis celle de dessous, enfin la langue, le rondan, l'oreille au-dessus, avec menace d'être pendu sans procès si l'on ne regardait son bien. Pendant plusieurs siècles les différences dans la législation sont relatives à un seul point, il s'agit de savoir si la langue sera coupée après le quatrième, le cinquième, le sixième, le septième ou le huitième blasphème. La pénalité, en descendant de nos jours au maximum de l'emprisonnement et à 6,000 fr. d'amende, pour avoir outragé ou tourné en ridicule les religions reconnues en France, par discours tenus en public, par des écrits ou autrement, n'a donc fait que suivre la pente de toute notre législation pénale; mais l'ancien délit est toujours qualifié délit, et c'est ce que nous tenions à faire remarquer, pour qu'il soit bien entendu que l'état actuel de nos lois ne nous autorise nullement à révoquer l'ancien délit de la libre manifestation des opinions en matière de religion, puisque le seul pas que nous faisons nous-mêmes est celui d'adoucir la pénalité.

On ne voudrait pas qu'on ne saurait mettre sur la même ligne le déiste qui blasphème l'Évangile et le mahométan qui profane le Coran, celui-ci s'approchant de la vérité, dont, au contraire, l'autre s'éloigne. En Turquie, on en juge tout au contraire, la question pour le législateur n'est pas de savoir où est la vérité religieuse, mais si elle est permise à chacun de dire où elle est, selon lui, et où elle n'est pas. Nous serions étonnés que le monde eût ce droit en Turquie; nous ne serions pas moins non plus nous l'ouvrons, que tout le monde l'eût en France.

Sinistres en mer.

La lettre suivante, du capitaine Hébert, aux armateurs de la Ville-de-Rouen, rend compte d'un de ces accidens de mer, tout ordinaire, qui n'entrent pas d'ordinaire dans les calculs de la navigation, et auxquels, sans doute, on doit la perte de plus d'un million de francs dont le sort est toujours resté ignoré. Nous la reproduisons comme un utile avertissement:

Dans la nuit du 24 au 25 mars, vers une heure du matin, après quelques heures d'une navigation des plus heureuses, je me trouvais à la hauteur de la pointe de la Ville-de-Rouen et à 115 lieues de la côte, avec une forte brise de vent arrière qui nous faisait filer 11 lieues, et nous donnait l'espoir de doubler bientôt Madère, dont deux jours nous séparaient à peine, quand, tout-à-coup, un sinistre terrible fut éprouvé par la Ville-de-Rouen. Elle venait de passer sur la coque renversée d'un navire d'environ 250 à 300 tonneaux, flottant entre deux eaux, la quille seule paraissant à l'air. Quand je vis cet obstacle que nous venions de heurter, je pensai à notre vitesse, et le navire étant absolument arrêté, je fis comprendre comment il n'avait pas sombré sur la quille. Je fis sonder aussitôt à la pompe et acquies la triste certitude que le navire faisait beaucoup d'eau, mais je défendis qu'on ne cessât de pomper, pour rassurer les passagers, dont les cris n'étaient pas encore apaisés. J'ordonnai même d'orienter pour continuer notre route, afin de les engager à entrer dans leurs cabanes. Alors, à notre pétri nos avaries avec mon second, et j'eus la douleur de voir que la fausse étrave et le brian étaient totalement enlevés, et que la coque était brisée et trois bordages des ceintres brisés, sans compter ce que je ne pouvais voir sous le navire.

Les deux pompes furent promptement montées. Mais l'eau nous gagnait. Je fis disposer la chaloupe, et y fis placer de l'eau et du biscuit, décidé, du reste, à ne m'en servir qu'au dernier moment.

Le bruit non-interrompu des pompes ne tarda à ramener tous mes passagers sur le pont; il m'offrirent tous d'une voix leurs services, que j'acceptai avec empressement; et, dès ce moment, répartis en bordées, ils nous aidèrent puissamment à pomper. Leur courage et leur dévouement ont puissamment contribué à sauver la Ville-de-Rouen et sa riche cargaison.

Le 25, à neuf heures du matin, un navire parut à l'horizon et, ayant aperçu nos signaux, s'approcha de nous... Ce fut un moment de bonheur pour tous... Le capitaine de ce navire consentit d'abord à nous observer; depuis onze heures jusqu'à cinq heures, il ne nous quitta pas; mais alors il s'approcha, et après avoir vu dans quel état se trouvait notre navire, il me conseilla d'abandonner notre navire et de nous embarquer dans le sien. Je déclarai alors, de peur que son offre ne fût acceptée par mes hommes, que ma chaloupe était prête, mais que je ne donnerais le navire que lorsque l'eau m'y forcerait. Le navire était à la disposition de ceux qui voudraient s'embarquer sur le navire qui nous observait.

Alors, par un mouvement spontané, tous s'écrièrent: « Non! nous ne nous abandonnerons pas à la Ville-de-Rouen! restons tous! » Le navire s'éloigna et disparut bientôt à nos yeux, non sans produire une pénible émotion parmi nous.

La nuit fut sombre et triste... Cependant la mer devint moins grosse, et je m'aperçus que sous les amures de l'arrière le navire gagnait de l'eau. Nous continuâmes donc cette allure, et le lendemain, vers six heures, nous arrivâmes en vue de la côte de la connaissance de la terre, et le 26 je mouillai à Lisbonne.

Les journaux de New-Orléans nous apportent encore la nouvelle d'une de ces catastrophes qui ne sont que trop fréquentes dans la navigation des fleuves rapides de cette partie de l'Union. Le steamer *De Soto* descendant, le 18 février, l'*Old River*, un des bras du Mississippi, vint en contact avec le steamer *Buckeye* qui remontait le fleuve; une partie de la coque de ce dernier bâtiment a été défoncée, et en moins de cinq minutes le *Buckeye* a coulé bas. Il y avait à bord de ce steamer près de 250 passagers, 60 ou 75 ont péri, le reste a été sauvé par l'équipage du *De Soto*. Le temps était heureusement calme, la lune éclairait le fleuve de ses rayons, ce qui a beaucoup facilité le sauvetage; la plupart de ceux qui ont péri sont des nègres. Le journal américain auquel nous empruntons les détails de la catastrophe semble appuyer sur cette circonstance pour diminuer les regrets.

Nécrologie.

Lord Abinger est mort dimanche 7 avril, à sa résidence de Bury-St-Edmunds. Lord Abinger était premier baron de l'échiquier, docteur en droit civil et membre du conseil privé. Il avait fait partie du dernier ministère du duc de Wellington comme *attorney-general*. C'était un des plus savans magistrats de l'Angleterre. Lord Abinger était âgé de 78 ans, il a succombé à une attaque de paralysie.

Le général Michel est mort samedi à sa résidence dans le *Doueshire*, à l'âge de 79 ans. Il était au service depuis 1781, et s'était distingué surtout au siège du fort St-Philippe, dans l'île de Minorque où il fut fait prisonnier.

Le père Isai Mossawer, prêtre du rite grec-arabe catholique, religieux de l'ordre de St-Basile, est mort à Marseille, à l'âge de 88 ans. Le père Mossawer avait consacré plusieurs années de sa vie à l'éducation gratuite des enfans pauvres dans diverses villes de la Syrie. Il était depuis plus de vingt ans attaché, à Marseille, à l'église de St-Nicolas-de-Myre, autorisée par ordonnance royale pour les grecs-arabes catholiques. Il avait souvent manifesté le désir de terminer sa vie un jour de fête de la Sainte-Vierge. Le lundi, jour de l'Annonciation, il demanda les derniers sacrements, annonça qu'il allait mourir, et expira vers onze heures du soir.

M. Jean-Geoffroi Schweighäuser, membre correspondant de l'Académie des inscriptions, professeur de littérature grecque à la faculté de Strasbourg, fils d'un savant illustre dans toute l'Europe, vient de s'éteindre à l'âge de 68 ans. Depuis quinze ans il était cloué sur son fauteuil par une paralysie, ne vivant plus que de la vie intellectuelle. Homme d'un charmant esprit et d'un vaste savoir, il avait pris une part active aux excellentes éditions d'Hérodote, de Polybe, d'Appien, d'Athénée, d'Arrien, d'Épictète, etc. Ce fut lui qui collationna sur le manuscrit de la bibliothèque de Strasbourg l'édition des épîtres de Sénèque signée par son père, et qui n'a point été surpassée, non plus que les éditions des auteurs grecs. Depuis une vingtaine d'années, M. J.-G. Schweighäuser s'était adonné plus particulièrement aux recherches archéologiques. On lui doit ce qui a été écrit de meilleur sur le mont Saint-Odile, sur la cathédrale de Strasbourg, le Champ du feu, etc. Il avait vécu longtemps à Paris, dans la société intime de Millin, de Mme de Staël, de Benjamin Constant, de Courier.

On écrit de Vienne: « La mort du feldzeugmeister, M. le baron de Vagnant, est encore venue éclaircir les rangs de nos généraux. Le défunt, dont les funérailles ont eu lieu ces jours-ci dans l'église métropolitaine, a servi d'abord comme simple soldat et atteint l'âge de 90 ans. Seize ordres décoraient sa vaillante poitrine: quatre grand-croix (dont deux appartenaient à ce pays), deux décorations de commandeur et dix de chevalier. »

Faits Divers.

CARLSRUHE, 31 mars. La tranquillité de la petite ville de Grensbach a été troublée aujourd'hui par un événement tout-à-fait inattendu. Le bruit se répandit que deux négocians de cette ville, qui par divergences d'opinions politiques étaient devenus ennemis acharnés, allaient se battre en duel. Toute la ville était en émoi les rues remplies de monde, et toute la police sur pied. Effectivement, on apprit bientôt que le duel avait eu lieu entre ces deux hommes, nommés Kuppenheimer et Meyer. Le dernier a été tué sur place, tandis que le premier a reçu une balle dans le bras. La police s'est mise à la recherche des témoins qui, à l'exception d'un seul lequel a pris la fuite, ont été arrêtés et conduits en prison.

Une lettre de Lisbonne, écrite par une personne bien informée, exprime la confiance que les négociations entre le St.-Siège et le gouvernement de Portugal, conduiront sans peu à un résultat satisfaisant.

— Courses de lévriers. — Le *Constitutionnel* public le fait suivant dans son dernier feuillet: Le sport nous prépare des plaisirs nouveaux et plus piquans. Nous avons eu des courses de chevaux, des courses de pompiers, des combats de coqs, et les ignobles lutes de quelques dogues, et d'un faux taureau; nous allons avoir des courses de lévriers. Lord Chesterfield, l'un des rois de la mode à Londres, envoie à M. Eugène Sue ses deux meilleurs coureurs. Un autre jour nous dirons leur âge, leur nom, leur taille, leur robe, leurs exploits, et le sang illustre qui coule dans leurs veines. Aujourd'hui, croyez-moi sur parole, ils sont dignes du sportsman auquel ils sont adressés.

L'envoi de ces lévriers est un hommage de lord Chesterfield à l'auteur des *Mystères de Paris*, qu'il ne connaît pas. Rien ne manque à la délicatesse du présent. Les lévriers voyagent à petites journées sous la conduite de leur traîneur ordinaire. Ils ont des vêtemens d'hiver et des vêtemens d'été, garde-robe complète, richement brodée aux armes de Gerolstein, et à leur col pendant leur pedigree (histoire de leur généalogie) et une lettre de lord Chesterfield à M. Eugène Sue. Aussitôt arrivés, ils défieront les lévriers de M. Greffulhe. Tout Paris sportsman voudra voir ces courses d'un nouveau genre. Les paris sont ouverts: déjà l'on tient trois contre un pour les champions de M. E. Sue.

Il ne nous manque plus que des courses de taureaux; fasse le ciel qu'un duc de Castille, Chesterfield espagnol, s'enthousiasme pour le *Juif Errant*, et dépêche à M. E. Sue quelques taureaux et quelques picadores!

— Longchamps. — Voici ce que dit un feuilletoniste parisien sur le dernier jour de promenades de Longchamps.

« Les broughams, les fiacres, les gendarmes et le soleil étaient tous à leur poste. Nous avons vu quatre ou cinq voitures à quatre chevaux, simples et de bon goût, de M. le comte de Bismarck, de M. le marquis de Las Marismas, le duc de la Trinité, le prince de la princesse Bagration, attelé dans un très-grand style. Le prince de Tufiakin, ce grand philosophe épique qui aime tant Paris, qu'il a entièrement oublié qu'il était prince russe, se promenait dans une calèche attelée à la Daumont, jokers et valets portaient uniformes rouges avec des épaulettes de bronze. Des pa-reilles fantaisies ne font tort à personne, pas même à celui qui a fourni les valets, les voitures, les postillons, et les chevaux. L'Espagne était représentée par M. Martinez, de la Royal suite de ses chasses, vêtus aux cocardes rouges. Dernière parade, russe de S. Exc. espagnole roulait dans une maste berlinoise, espèce d'omnibus diplomatique, encombrée par le personnel de l'ambassade.

— Le capitaine Lemême, commandant le navire *Palmede*, parti du Port-au-Prince, le 2 mars dernier, rapporte que pendant les journées des 25, 26 et 27 février, la ville de Saint-Marc a été mise au pillage par l'armée, qui était en pleine révolte. Une grande partie des habitans s'était réfugiée au Port-au-Prince.

— On écrit de Paris: Il y a eu quelques désordres à Tivoli, à propos de l'ascension de l'aéronaute Kirsch.

À quatre heures, au moment où le ballon était prêt à partir, la corde qui le soutenait par le haut s'est rompue, puis le vent l'a poussé contre un des deux grands mâchons qui supportaient le ballon. Le ballon s'est brisé en mille morceaux et le gaz s'est échappé de vitesse. Dix mille personnes, qui s'étaient rassemblées pour l'ascension, ont couru en tous sens. Après l'accident on a recueilli la recette, le public du dehors est entré, on a brisé les barrières, escaladé les murs et forcé la garde municipale. On est tombé sur le ballon qui a été déchiré en morceaux, bref le tumulte était à son comble au départ du courrier.

— On écrit de Trébizonde, 10 mars 1844: « La ville de Recht, dans la province du Ghilan, a été le théâtre d'un terrible incendie, qui a consumé les bazars et plusieurs vastes magasins remplis de marchandises. Recht est une des villes les plus riches de la province de la Perse, et toutes les soies d'une qualité supérieure qui sont exportées en Europe viennent toutes de cette ville. La perte totale, qui est évaluée à 1 million de turcs, (soit 6 millions de florins), sera nécessairement un tort immense au commerce de la Perse avec l'Europe. »

Recht ou Reshd, capitale du Ghilan, et la résidence des khans de la province, est bâtie au milieu d'une forêt et renferme dans mille maisons. Son commerce principal consiste en étoffes de coton, de soie et en drogues. Un traité de paix fut signé en 1832 entre les Russes et les Persans. Reht est située à deux lieues de la mer Caspienne.

— Le conseil d'amirauté en France a examiné dernièrement un modèle d'un nouveau bateau de sauvetage. C'est un canot irlandais, qu'on doit cette invention à un homme qui est complètement insubmersible; elle se compose d'une charpente flexible recouverte d'une forte toile imperméable et présente une masse élastique qui ne risque pas de se briser contre les obstacles. Les hommes qui la montent se trouvent eux-mêmes garantis contre le choc des vagues ou les coups de vent; les canots sont assésis sur deux sièges à la manière des canots de sauvetage (Lind); cette curieuse charpente est formée de pièces indépendantes les unes des autres, se monte et se démonte en quelques minutes avec une extrême facilité, et peut ainsi se transporter rapidement sur tous les points de la côte où son service est réclamé. M. le prince de Joinville a examiné fort longuement tous les détails de cet important appareil, et a bien voulu en exprimer à l'inventeur sa vive satisfaction.

— Il y a à Paris par jour quatre-vingt-dix mille neuf cent exemplaires de journaux qui reçoivent le timbre, sur ce nombre, 70,000 ont été envoyés à la poste, que 52,000; le reste est distribué à Paris même. Ces chiffres ont été donnés par le ministre des finances à la chambre des députés, lors de la discussion de la proposition de M. Chapuis de Montlaville.

Voici quelques autres chiffres produits dans la même discussion par M. de Lamartine sur la situation d'un journal en France: Il faut quatre ans environ pour qu'un journal se soit formé et clientèle d'abonnés au nombre de 4,000 seulement; il faut quatre ans, il faut 120,000 fr. par an pour la rédaction. Ce sont donc 500,000 fr. de dépenses au bout de quatre ans. Ajoutez-y les frais de composition, de papier, de loyer, d'administration, de poste, au moins autant! Supposez que les abonnés mensuels équivalu à cette dernière dépense; les 500,000 fr. sont engloutis. Maintenant, combien le timbre a-t-il absorbé ce malheureux journal pendant les quatre ans? 18 fr. par abonné, 72,000 fr. par an: en quatre ans, 288,000 fr.

Ajoutez ces 288,000 fr. aux 500,000 fr. précédentes, vous trouverez au bout de quatre ans, même en supposant 4,000 abonnés, 788,000 fr. engloutis dans l'entreprise.

On parle beaucoup de plusieurs tapisseries-magnifiques que la manufacture des Gobelins va mettre à l'exposition des produits de l'industrie. On cite entr'autres un tapis au milieu duquel se trouve le portrait de Louis-Philippe, portant l'uniforme de hussard qu'il avait ordinairement au moment de la révolution de juillet. Les Gobelins travaillent à ce tapis depuis 14 ans.

On sait que la manufacture des Gobelins a reçu l'ordre de Louis-Philippe, aussitôt après le voyage d'Enghien, de mettre sur le métier un tapis représentant le départ de la reine Victoria et du prince Albert. On travaille très-activement à ce tapis, qui cependant ne sera pas prêt avant plusieurs années. Il paraît au reste que la tête de la reine et celle du prince sont déjà terminées, et que, si la cour d'Angleterre venait à Paris, à l'autonne prochain, cette pièce de tapisserie serait assez avancée pour être montrée à la royale visiteuse et à son époux.

— On lit dans une lettre de Berlin: « On a ouvert ici le 27 mars une souscription pour un chemin de fer à établir de Berlin à Stralsund en passant par Strelitz. Il s'est trouvé tant de souscripteurs que bientôt les signatures ont dépassé le double de la somme requise, le grand-duc de Mecklenbourg-Strelitz aide beaucoup cette entreprise; il donne gratuitement tout le terrain qui touche ses domaines, et renonce en outre au droit de transit pour toutes les marchandises, ainsi que pour le bétail

